

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 247291

DOMAINE : 8.3 Voirie

Objet : Installation d'un échafaudage et d'une zone de chantier pour la réfection de la toiture de la maison de l'emploi

**Lieu de la demande : Maison de l'emploi – 118 avenue Jean Jaurès – Square Esmieu
Du 28/10/2024 au 28/12/2024**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1.

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V.

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants.

Vu le code pénal notamment l'article R610-5.

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDERANT la demande du pétitionnaire : **ENTREPRISE CIT – 6 Allée de la Palun – 13700 MARIGNANE** pour le compte de la commune de MARIGNANE, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **23 OCT. 2024**

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



Le Maire,
Eric Le Dissès



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Maison de l'emploi - 118 avenue Jean Jaurès - Square Esmieu

13700 Marignane

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE

Entreprise CIT

Adresse

6 allée de la Palun 13700 MARIGNANE

Tél./FAX

04 42 09 90 51

Mail

cit-travaux-mike@outlook.fr

POUR LE COMPTE DE

de la commune de MARIGNANE

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

28/10/2024 au 28/12/2024

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Installation d'un échafaudage et d'une zone de chantier pour la réfection de la toiture de la maison de l'emploi

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

HORAIRES DE CHANTIER : 8h00 - 17h00

LONGUEUR TRANCHE 50 M

STATIONNEMENT INTERDIT + PANNEAUX

VOIRIE DE MOINS DE 3 ANS

ALTERNAT PAR FEUX TRICOLORES

30 KM/H

PROTECTION DES PIETONS

DANGER

PASSAGE PIETONS

CHAUSSEE RETRECIE

PASSAGE VL ET PL

TRAVAUX 1/2 CHAUSSEE

INSTALLATION D'UNE BENNE OU DE CLOTURE DE CHANTIER (PLAN CI-JOINT - ENTREPRISE)

CONES DE SIGNALISATION

INSTALLATION ECHAFFAUDAGE

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

DAET

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain
non soumis à accord

AVIS OBSERVATION Direction PNRQAD
AVIS FAVORABLE



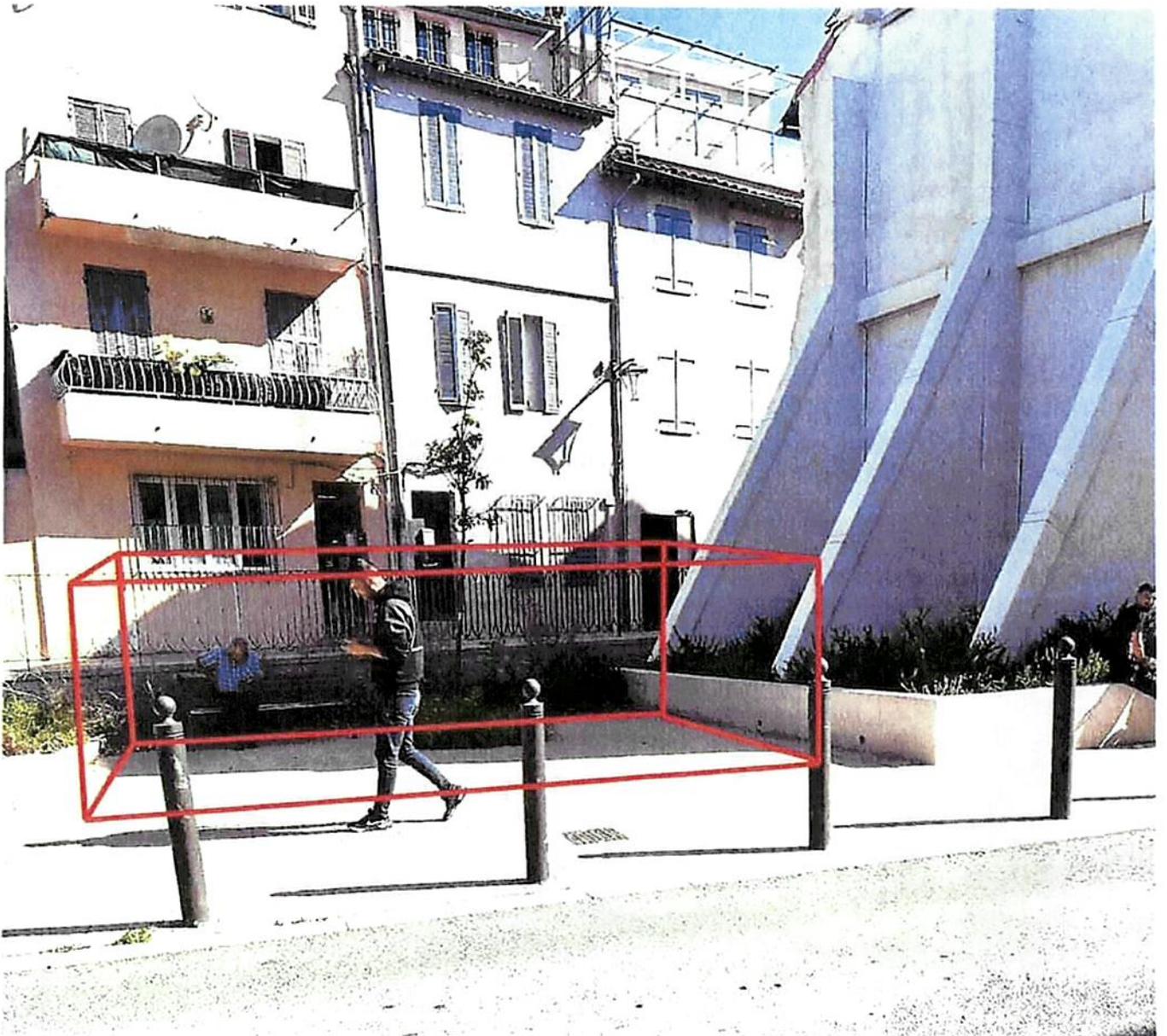
CIT

CONSULTANT INGENIERIE TERTIAIRE

EMPLACEMENT VL



Barrières Heras 1,80x3,50 M



DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION



En date du 10/10/2024

ADRESSE DES TRAVAUX

118 AVENUE JEAN JAURES
13700 MARIIGNANE

LE PETITIONNAIRE (nom de l'entreprise effectuant les travaux)

CONSULTANT INGÉNIERIE TERTIAIRE

Adresse (du pétionnaire)

6 ALLÉE DE LA PALUN

Tél./FAX

04.42.09.90.51

Mail

CIT-TRAVAUX-MIKE@OUTLOOK.FR

Travaux pour le compte de (Nom)

MAIRIE DE MARIIGNANE

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

DU 28/10/2024 AU 28/12/2024

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

RÉFECTION TOITURE MAISON DE L'EMPLOI

Prescriptions techniques

Horaires de chantier

TRAVAUX DE NUIT

Passage VL et PL

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

Installation

Echafaudage (dimensions)

11.50X10.30M

Benne (en m3)

Camion (tonnage)

Joindre: plan de situation et le cas échéant autorisation d'urbanisme

Formulaire renseigné à envoyer à l'adresse suivante: dst@ville-marignane.fr